Belgium & Luxembourg

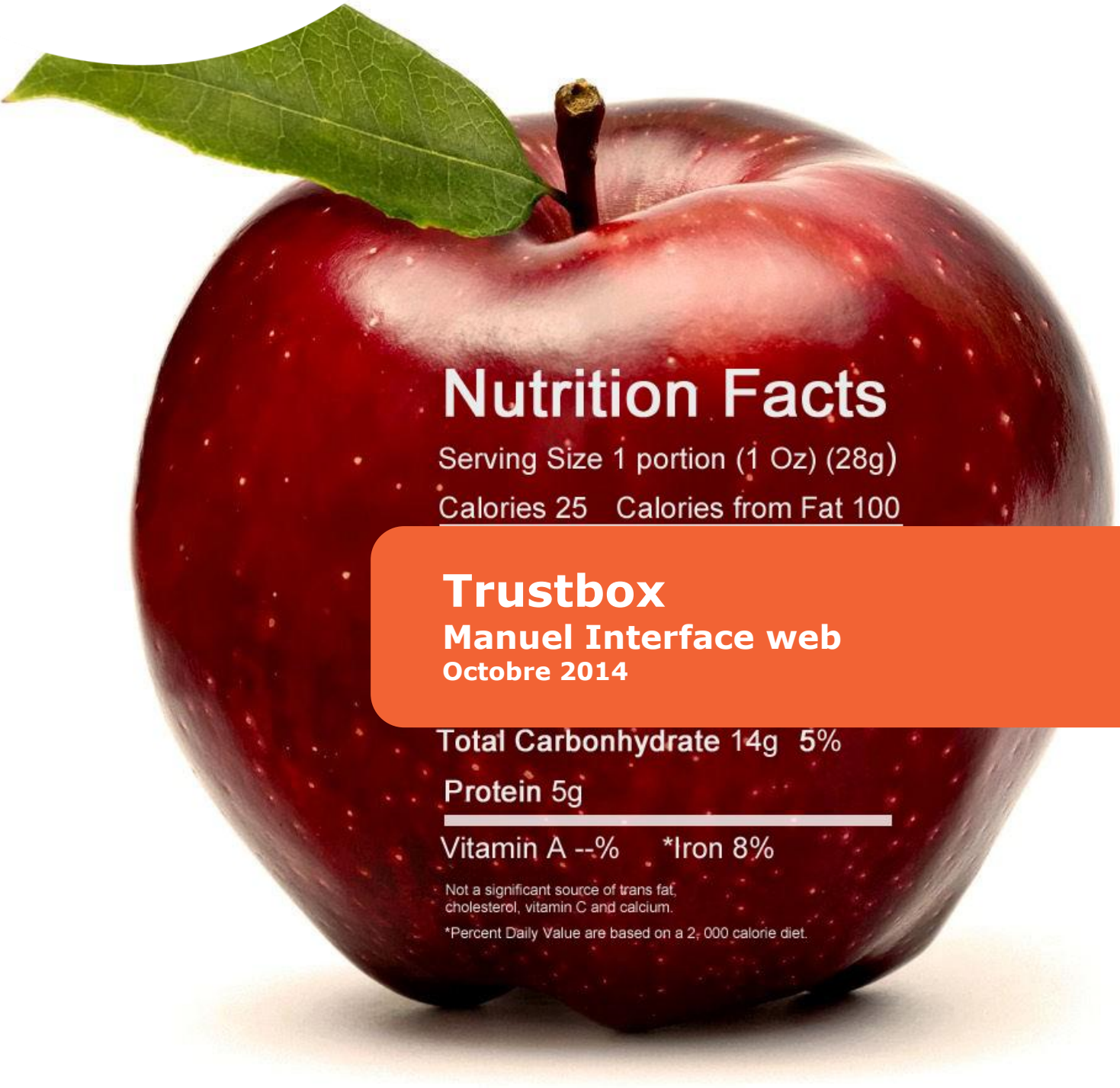
Nutrition Facts
Serving Size 1 portion (1 Oz) (28g)
Calories 25 Calories from Fat 100
Total Carbonhydrate 14g 5%
Protein 5g
Vitamin A --% *Iron 8%
Not a significant source of trans fat, cholesterol, vitamin C and calcium.
*Percent Daily Value are based on a 2, 000 calorie diet.

Trustbox

Manuel Interface web

Octobre 2014

Table des matières

Table des matières 2
1 Fournir les bonnes informations produits pour les denrées alimentaires vendues en ligne 4
1.1 Trustbox : la solution Belgilux pour satisfaire au Règlement UE 1169/2011 4
2 Options de l'interface web 6
3 Instructions pour l'encodage de données via l'interface web 7
Onglet Details 7
3.1 Label description (obligatoire) 7
3.2 Barcode/GTIN (obligatoire) 7
3.3 GLN (obligatoire) 7
3.4 Target market country (obligatoire) 9
3.5 GPC 9
3.6 Effective Date 9
3.7 Status 9
3.8 Variable Measure Identification 10
3.9 Replaced Trade Item Identification 10
3.10 Legal name (obligatoire) 11
3.11 Net Content (obligatoire) 11
3.12 Descriptive Size 11
3.13 Drained Weight 11
3.14 Brand name 12
3.15 Name of brand owner 12
3.16 Name of manufacturer 12
3.17 Food Business Operator (obligatoire) 12
3.18 Contact GLN 13
3.19 Company Address (obligatoire) 13
3.20 Origin Statement 13
3.21 Instructions For Use 13
3.22 Special Storage Conditions 14
3.23 Product URL 14
3.24 Alcoholic Strength by Volume 14
3.25 Additional Particulars 14
3.26 Production variant description et Effective date 16
3.27 Ajouter une image du produit 16
Onglet Nutrition Facts 17
3.28 Servings Per Package 17

 All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.29 Daily Value Intake Reference 17
3.30 Preparation State 17
3.31 Serving Size (100 G ou 100 ML) 17
3.32 Household Serving Size 18
3.33 Colonne Amount per 100 g/ml (pour chaque nutriment) [COLUMN1] 18
3.34 Colonne % of DVIR per 100g/ml (pour chaque nutriment) [COLUMN2] 18
3.35 Colonne Amount per household serving (pour chaque nutriment) [COLUMN3] 18
3.36 Colonne % in DVIR per household (pour chaque nutriment) [COLUMN4] 19
3.37 Utilisation de la fonctionnalité « miroir » 19
Onglet Ingredients 20
3.38 Ingredient statement 20
3.39 Allergen statement 21
Onglet Allergens 21
3.40 Allergens 21
Onglet Labels 22
3.41 Labels 22
Onglet Claims 23
3.42 Claims 23
Onglet Messages 23
3.43 Messages 23
Onglet Validate 23
3.44 Validate 23
4 Contact 24

 All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

1 Fournir les bonnes informations produits pour les denrées alimentaires vendues en ligne

En novembre 2011, l'Union européenne (UE) a publié un nouveau Règlement concernant les informations sur les denrées alimentaires, qui entrera en vigueur le 13 décembre, 2014. L'objectif de ce Règlement est de garantir aux consommateurs l'accès aux informations leur permettant d'acheter des produits en connaissance de cause, comme la valeur nutritionnelle, les ingrédients, les conditions d'utilisation, etc. Le Règlement prévoit également des règles d'étiquetage spécifiques touchant notamment aux couleurs, à l'impression, à la taille des polices et stipule que les informations essentielles concernant un produit doivent être mises à la disposition du consommateur qui achète des denrées alimentaires préemballées en ligne (= vente à distance).

Bref résumé du chapitre du Règlement sur la vente à distance.

Le règlement UE concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (1169/2011) exige qu'une quantité importante d'informations sur la denrée alimentaire soit mise à la disposition du consommateur avant d'acheter une denrée alimentaire préemballée sur un site web, une application ou par le biais de toute autre technique de vente à distance.
Ces mentions obligatoires doivent être disponibles sur le site ou via le site web ou par le biais d'une autre voie électronique. Si les informations préalables à l'achat sont absentes, la denrée alimentaire préemballée ne peut être vendue.
Si le propriétaire de la marque ne met pas les informations requises à la disposition des détaillants sous un format électronique, il sera difficile au détaillant de vendre ces denrées alimentaires sur son site web.
Un système de coopération doit être mis en place entre les propriétaires de marques et les détaillants pour garantir que les informations obligatoires soient disponibles correctement et complètement avant l'achat.

Ce règlement fait clairement peser la responsabilité sur les personnes impliquées de la chaîne d'approvisionnement pour garantir que les informations disponibles sur les emballages soient également accessibles au consommateur qui achète des denrées alimentaires en ligne.

1.1 Trustbox : la solution Belgilux pour satisfaire au Règlement UE 1169/2011

Étant donné qu'une part importante du secteur alimentaire et pharmaceutique Belgilux ne recourt pas encore à la Central Data Bank (un « data pool » destiné à l'échange d'informations sur les produits, qui fait partie d'un réseau mondial de plus de 30 data pools certifiés et baptisé GDSN (Global Data Synchronisation Network)) ou un autre data pool GDSN pour l'échange d'informations sur les produits, GS1 Belgium & Luxembourg a décidé de fournir une autre solution (trustbox) pour satisfaire au Règlement 1169/2011 dans les temps. Trustbox est une sous-marque de GS1 Belgium & Luxembourg qui est construite conformément au standard source international GS1.
Ce document présente plus d'informations sur la manière d'encoder manuellement des informations produits à l'aide de l'interface web pour se conformer aux exigences du Règlement : quelles données doivent être encodées, comment, où, etc. Le manuel n'explique pas

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

le Règlement en soi en détails, mais fait référence à des portions spécifiques de celui-ci. **Veuillez noter que le point de départ pour l'encodage des données (pour une grande partie des attributs) sont les données figurant sur les étiquettes physiques.** Les procédures permettant de fournir les informations produits via le téléchargement Excel et la connexion GDSN sont décrites dans des manuels distincts.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

2 Options de l'interface web

Trustbox est accessible via l'URL suivante : http://trust-box.be/
Les utilisateurs peuvent se connecter sur trustbox à l'aide de leur adresse e-mail personnelle, leur GLN et leur mot de passe (fourni par GS1 Belgium & Luxembourg).[1]

Lorsqu'ils se connectent à trustbox, les utilisateurs voient apparaître le tableau de bord suivant :

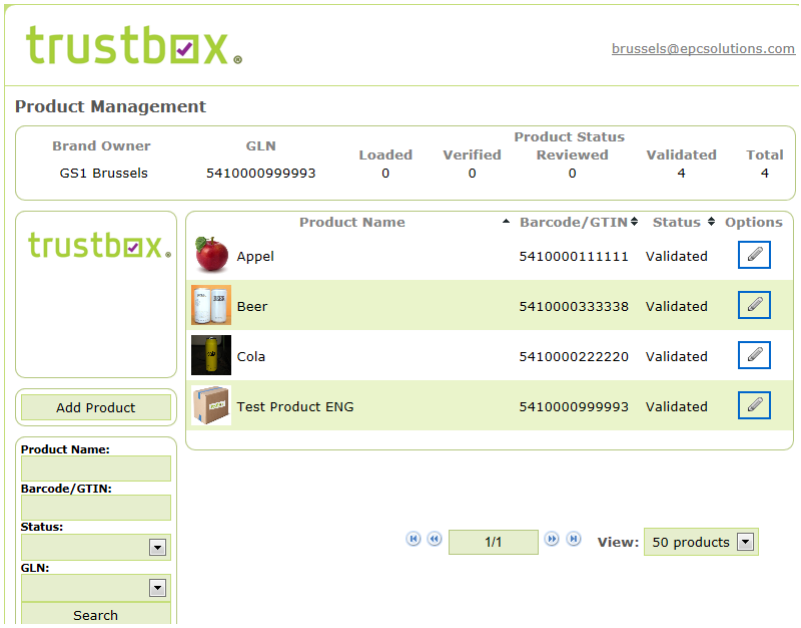

- tableau de bord Gestion des produits : le nombre de produits qui ont un statut donné
  - **Téléchargé** : un utilisateur avec des droits d'édition a accédé au produit et a enregistré des informations. Ces produits ne sont pas visibles pour les destinataires des données.
  - **Vérifié :** un utilisateur avec des droits de vérification a vérifié que les données produit étaient correctes. Ces produits ne sont pas visibles pour les destinataires des données.
  - **Reviewed** : un utilisateur avec des droits de vérification a signalé une erreur dans les données produit (mis sur « Erred »). Ces produits ne sont pas visibles pour les destinataires des données.
  - **Validé :** un utilisateur avec des droits de validation a placé le statut « validé » et a ainsi rendu le produit visible à tous les destinataires de données connectés à trustbox.
- Gestion des produits : vue d'ensemble des produits disponibles dans votre compte trustbox
- Ajouter un produit : ajouter un produit tout à fait nouveau

[1] Les entreprises qui ne se sont pas encore inscrites à trustbox peuvent utiliser ce lien (http://gs1belu.org/nl/projecten/trustbox/stappenplan) pour demander un mot de passe.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

- Search product : chercher un produit sur la base de critères disponibles
- Paramètres de l'utilisateur (cliquez sur l'adresse e-mail en haut, à l'endroit où il y a actuellement 'brussels@epcsolutions.com' – paramètres de l'utilisateur) pour changer la langue de l'interface.

3 Instructions pour l'encodage de données via l'interface web

Le chapitre suivant décrit les différents noms de champ de trustbox lorsque vous créez un nouveau produit.

Onglet Informations complémentaires

3.1 Label description/Nom (obligatoire)

Définition : Reproduction littérale du texte figurant sur l'étiquette d'un produit dans le même ordre, mot à mot, que sur l'étiquette. Il ne s'agit **PAS de la dénomination légale.**

Instruction : Ce nom représente l'identification principale d'un produit sur un site web. Les utilisateurs doivent remplir cet attribut pour définir clairement ce qu'est le produit pour les consommateurs finaux. Le nom de la marque et le contenu net font souvent partie de la description de l'étiquette. Il s'agit d'un champ obligatoire dans trustbox. L'interface web permet de remplir l'attribut en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

Exemple : << boisson à la vanille 200 ml >>, <<Danone Breakfast yaourt aux fraises 5X25 g>>

Attribut(s) GDSN : LabelDescription (AV Pair attribute)

3.2 Barcode/GTIN/Code à barres (obligatoire)

Définition : Global Trade Item Number, valeur numérique utilisée comme identifiant unique d'une unité commerciale à l'échelle mondiale. Le GTIN commence toujours par le Global Company Prefix du propriétaire de la marque.

Instruction : Utilisez ce champ pour identifier de manière unique le produit à l'échelle mondiale. Utilisez toujours 14 chiffres lorsque vous encodez un code à barres/GITN. Si votre code à barres ne comporte pas 14 chiffres, utilisez autant de zéros de tête avant le nombre pour parvenir à 14 chiffres.

Exemple : ***0***5410000999993

Attribut(s) GDSN : globalTradeItemNumber

3.3 GLN (obligatoire)

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Définition :	Le GLN et d'autres identifiants identifient la partie qui fournit l'information concernant l'unité commerciale.
Instruction :	Si l'utilisateur n'a accès qu'à 1 GLN, ce nombre de 13 chiffres sera automatiquement rempli. Dans le cas où l'utilisateur a plusieurs (sous-)GLN, veuillez choisir le GLN correct dans le menu déroulant.
Exemple :	5449000000002
Attribut(s) GDSN :	informationProviderOfTradeItem

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.4 Target market country/Marché cible (obligatoire)

Définition : Informations sur le marché cible de l'unité commerciale.
Instruction : Entrez le marché sur lequel le produit sera commercialisé. Étant donné que trustbox est une solution Belgilux, la Belgique et le Luxembourg sont les seules options possibles. Si le même produit est vendu en Belgique et au Luxembourg, veuillez utiliser Belgique comme marché cible. Luxembourg ne doit être utilisé comme marché cible que pour les produits qui sont vendus exclusivement au Luxembourg.
Exemple : Belgique
Attribut(s) GDSN : targetMarketCountryCode (with use of code list)

3.5 GPC

Définition : Global Product Classification Code : code qui identifie la catégorie dans la classification produit GPC. (« Brique »)
Instruction : Ce champ est optionnel dans trustbox. Les utilisateurs de l'interface web peuvent décider d'entrer un code GPC en utilisant un code brique du navigateur GPC. Les entreprises qui utilisent le GDSN comme source de données devront entrer ce code dans leur data pool GDSN. Le code utilisé dans GDSN sera transféré vers trustbox.
Exemple : 10000160 (Biscuits/Cookies (perishable))
Attribut(s) GDSN : classificationCategoryCode

3.6 Effective Date

Définition : Date à laquelle le contenu de la version des données principales est valide. La date effective peut être utilisée pour proposer une unité commerciale initiale, ou pour informer d'un changement dans l'information liée à une unité commerciale existante. La date indique alors l'entrée en vigueur des changements.
Instruction : Ce champ est optionnel dans trustbox. Pour l'instant, les utilisateurs de l'interface web ne doivent pas remplir ce champ. Les entreprises qui utilisent le GDSN comme source de données devront entrer cette date dans leur data pool GDSN. La date utilisée dans GDSN sera transférée vers trustbox.
Exemple : 2014-10-15
Attribut(s) GDSN : effectiveDate

3.7 Status/Statut

Définition : Le statut du produit (« téléchargé », « vérifié », « reviewed », « validé »)
Instruction : Le statut du produit est rempli automatiquement, mais peut être modifié par certaines actions effectuées par les utilisateurs.
Exemple : Validated

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Attribut(s) GDSN : Sans objet : si un produit est publié à partir de GDSN, il aura automatiquement le statut VALIDATED dans trustbox. Un message non publié provenant de GDSN restaurera le statut sur LOADED.

3.8 Variable Measure Identification

Définition : Code national utilisé pour les unités commerciales à quantité variable (préfixes 295, 296 et 28)

Instruction : Ce champ est réservé aux produits à quantité variable (p. ex. prix ou poids) qui ne sont pas identifiés par un GTIN standard, mais par un code national commençant par les préfixes 295, 296 ou 28. Le poids ou le prix du produit individuel est souvent indiqué sur l'étiquette de ces produits. Étant donné que ces produits n'ont pas de GTIN standard imprimé sur l'emballage, le fournisseur devra attribuer un « GTIN administratif » au produit et encoder celui-ci dans le champ Code à barres/GTIN. Dans le champ Identification à mesure variable, le numéro national (avec les préfixes 295, 296 ou 28) qui est imprimé sur le produit doit être mentionné avec des zéros aux positions réservées à l'indication du prix/poids variable.

Exemple : Le code à barres suivant est imprimé sur l'emballage d'un morceau de viande : 2951234503509. Ce code à barres indique que le produit a un poids variable et que le prix pour ce produit individuel est de 3,50 euros. Dans trustbox, le fournisseur devra créer un GTIN administratif (sur la base du préfixe de sa société pour pouvoir créer le produit (p. ex. barcode/GTIN = 05410000222223), dans le champ Variable Measure Identification, le fournisseur devra indiquer le numéro d'identification national du produit (mais sans indication de prix réel puisque cette valeur variera pour chaque produit) = 2951234500003

Attribut(s) GDSN : additionalTradeItemIdentificationValue + additionalTradeItemIdentification Type

3.9 Replaced Trade Item Identification

Définition : Indique l'identification de l'unité commerciale d'un article qui est définitivement remplacé par cette unité commerciale.

Instruction : Si un produit donné est remplacé par un autre produit, ce champ permet à l'utilisateur de communiquer le code à barres/GTIN du produit qui est remplacé. Utilisez toujours 14 chiffres lorsque vous encodez le code à barres/GITN d'un article remplacé.

Exemple : Le produit B remplace le produit A. Sur la fiche produit du produit B, le fournisseur peut mentionner le code à barres/GTIN du produit A (p. ex. 05410000222223)

Attribut(s) GDSN : replacedTradeItemIdentification

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.10 Legal name/Dénomination légale (obligatoire)

Définition : Dénomination du produit prescrite, réglementée (légale) ou le nom générique du produit ou la dénomination décrivant la nature authentique de la denrée alimentaire, suffisamment précise pour le distinguer d'autres denrées alimentaires par rapport à la réglementation propre au pays.

Instruction : Entrez la dénomination légale comme figurant sur l'étiquette. Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC. L'interface web permet de remplir l'attribut en plusieurs langues.

Exemple : <<Boisson rafraîchissante aux extraits de plantes>>

Attribut(s) GDSN : regulatedProductName (AVP attribute)

3.11 Net Content/Contenu net (obligatoire)

Définition : La quantité de l'unité commerciale contenue dans un emballage, généralement comme indiqué sur l'étiquette.

Instruction : Indiquez le contenu d'un emballage (= hors emballage, etc.). Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.

Exemple : 500 ml

Attribut(s) GDSN : netContent + unitOfMeasure

3.12 Descriptive Size

Définition : Facteur de taille alphanumérique que le propriétaire de la marque souhaite communiquer au consommateur.

Instruction : Si des informations complémentaires relatives à la composition du produit sont imprimées sur l'emballage à côté du contenu, ces informations complémentaires peuvent être encodées ici. Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

Exemple : Pour un emballage indiquant 100 g (5 X 20 g) : 100 g sera encodé comme Net Content et 5 X 20 g comme Descriptive Size.

Attribut(s) GDSN : descriptiveSize +language

3.13 Drained Weight/Poids égoutté

Définition : Poids de l'unité commerciale après égouttage

Instruction : Indiquez le poids de l'unité commerciale après égouttage Il s'agit d'un attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC (le cas échéant).

Exemple : 225 g

Attribut(s) GDSN : drainedWeight + unitOfMeasure

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.14 Brand name/Nom de la marque

Définition : Nom utilisé par un propriétaire de marque pour identifier de manière unique une ligne d'unités commerciales ou de services. Ce nom est reconnaissable pour le consommateur.
Instruction : Indiquez le nom de marque du produit. L'interface web permet de remplir l'attribut en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.
Exemple : Coca-Cola
Attribut(s) GDSN : brandName

3.15 Name of brand owner/Nom du propriétaire de la marque

Définition : Nom de la partie qui possède la marque de l'unité commerciale
Instruction : Indiquez le nom du propriétaire de la marque Ce champ n'est pas obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC si « Food Business Operator » est rempli. « Food Business Operator » est un champ obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.
Exemple : The Coca-Cola Company
Attribut(s) GDSN : nameOfBrandOwner

3.16 Name of manufacturer/Nom du fabricant

Définition : Nom descriptif du fabricant de l'unité commerciale
Instruction : Indiquez le nom du fabricant de l'unité commerciale. Ce champ n'est pas obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC si « Food Business Operator » est rempli. « Food Business Operator » est un champ obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.
Exemple : Coca Cola Enterprises Belgium bvba
Attribut(s) GDSN : manufacturerOfTradeItem

3.17 Food Business Operator/Nom de l'exploitant du secteur alimentaire (obligatoire)

Définition : Nom de l'exploitant du secteur alimentaire (**important** : peut être identique au propriétaire de la marque et/ou fabricant, mais peut être également le nom de la partie qui a le droit de distribuer/importer l'unité commerciale).
Instruction : Indiquez le nom de l'exploitant du secteur alimentaire de l'unité commerciale. Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.
Exemple : Coca Cola Enterprises Belgium bvba
Attribut(s) GDSN : contactName (AVP attribute)

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.18 Contact GLN

Définition : GLN national/local d'une grande entreprise/holding. Utilisé pour le routage interne des données.

Instruction : champ optionnel qui ne doit être utilisé que si le GLN du fournisseur de données (voir 3.3) n'est pas le GLN du contact local. Dans ce cas, le GLN local de 13 chiffres peut être mentionné de sorte que les détaillants sachent qui contacter localement.

Exemple : 541000099993

Attribut(s) GDSN : contactGLN

3.19 Company Address/Adresse de l'entreprise (obligatoire)

Définition : Adresse de communication de l'entreprise associée au type de contact mentionné sur l'étiquette.

Instruction : Entrez l'adresse de l'**exploitant du secteur alimentaire** qui est sur l'étiquette. Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC. L'interface web permet de remplir l'attribut en plusieurs langues. Entrez toutes les données en une seule chaîne de texte. N'utilisez pas la touche Retour/Entrée pour formater le texte!

Exemple : BP/PB 400, 1070 Bruxelles

Attribut(s) GDSN : communicationAddress (AVP attribute)

3.20 Origin Statement

Définition : Description de l'aire géographique d'où l'article peut provenir ou où il a été traité.

Instruction : Entrez l'origine, si celle-ci figure sur l'étiquette (et de la même façon). Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC. Si aucune origine n'est mentionnée sur l'étiquette, laissez ce champ vide. Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

Exemple : Pays-Bas, mer du Nord, etc.

Attribut(s) GDSN : countryOfOriginStatement (AVP attribute)

3.21 Instructions For Use/Mode d'emploi

Définition : Mode de préparation du produit avant de le servir.

Instruction : Entrez le mode de préparation du produit tel qu'il figure sur l'étiquette. Il s'agit d'un attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC (le cas échéant). Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Exemple : << Chauffez la poêle et faites frire pendant 4 à 6 minutes>>
Attribut(s) GDSN : UnspecifiedPreparationTypePreparationInstructions (AVP attribute)

3.22 Special Storage Conditions/Conditions de stockage particulière

Définition : Texte exprimant les conditions particulières de conservation et d'utilisation d'un produit pour le consommateur et qui sont normalement indiquées sur l'étiquette ou qui accompagnent le produit.
Instruction : Entrez toutes les remarques relatives à l'utilisation ou la conservation du produit comme mentionné sur l'étiquette. Il s'agit d'un attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC (le cas échéant). Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.
Exemple : << conserver au frais >>, <<chauffer complètement>>
Attribut(s) GDSN : consumerUsageStorageInstruction

3.23 Product URL/URL Produit

Définition : Lien vers le site web du produit ou du propriétaire de la marque.
Instruction : Fournissez un lien vers l'unité commerciale sur un site web (si disponible) Cet attribut n'est pas obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.
Exemple : https://www.cocacolabelgium.be
Attribut(s) GDSN : Trade Item External Information: typeOfInformation (web URL)+ fileName

3.24 Alcoholic Strength by Volume/Titre alcoométrique volumique

Définition : Titre alcoométrique volumique d'une boisson.
Instruction : Fournissez le titre alcoométrique volumique des boissons titrant à plus de 1,2 % d'alcool en volume (obligatoire pour satisfaire à la règlementation FIC). N'encodez que la valeur et non le symbole « % ».
Exemple : 5
Attribut(s) GDSN : percentageOfAlcoholByVolume

3.25 Additional Particulars/Mentions obligatoires complémentaires

Définition : Description de toute mention obligatoire sur l'étiquette, pour le comptoir. Informations provenant des Annexes III et IV du Règlement.
Instruction : Obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC (vente à distance) si figure sur l'étiquette. Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Exemple : <<Emballé sous atmosphère protectrice>>
Attribut(s) GDSN : compulsoryAdditivesLabelInformation + language

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.26 Production variant description et Effective date

Définition : Texte libre attribué par le fabricant pour décrire les variantes de production (exemple, série d'emballage « x », série d'emballage « y »), accompagné de la date de démarrage de la variante de production. La variante s'applique aux produits dont le datage (« à consommer de préférence avant » ou la date « d'expiration ») sur l'emballage correspond à la date « Effective Date » ou est ultérieure.

Instruction : Ces champs ne sont actuellement pas utilisés par les destinataires de données Belgilux et peuvent être laissés vides. Pour en savoir plus sur la manipulation des variantes de produits, veuillez contacter GS1 Belgium & Luxembourg.

Exemple : Nouvelle recette X, 2014-10-15

Attribut(s) GDSN : productionVariantDescription + productionVariantEffectiveDate

3.27 Ajouter une image du produit

Définition : Sur la page Informations complémentaires, vous pouvez ajouter deux images pour le produit. Ces deux images seront visibles pour le consommateur final. L'image supérieure (Product Image URL) est l'image de base qui est montrée. L'image inférieure (Product Image Thumbnail URL) est une image destinée à des visualisations du produit de plus petite taille (vignettes, p. ex. dans les listes de recherche).

Instruction : Veuillez noter que les images seront chargées sur des pages web et des smartphones. Puisque les consommateurs n'aiment pas attendre pour que les images se chargent, veillez à ce que celles-ci ne soient pas trop lourdes. Pour l'instant, aucune règle spécifique concernant la taille des images n'est définie.

Exemple :

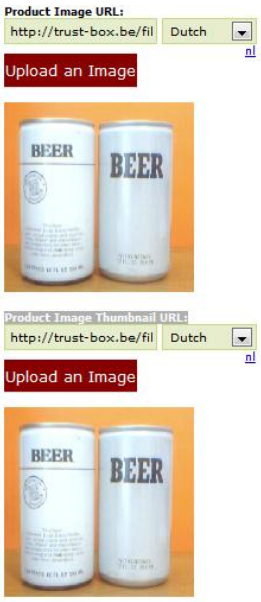

 All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Attribut(s) GDSN : Trade Item External Information.

Onglet Nutrition Facts/Valeurs nutritives

3.28 Servings Per Package/Nombre de portions

Définition : Nombre total de portions contenues dans l'emballage
Instruction : Obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC, si figure sur l'étiquette.
Exemple : 2
Attribut(s) GDSN : NumberofServingsPerPackage

3.29 Daily Value Intake Reference/Apport quotidien de référence

Définition : Champ de texte libre spécifiant la base sur laquelle les apports quotidiens de référence par nutriment ont été calculés
Instruction : Référence pour les apports quotidiens de référence, comme figurant sur l'étiquette. Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.
Exemple : << sur la base d'un régime de 2000 kilocalories>>
Attribut(s) GDSN : DailyValueIntakeReference

3.30 Preparation State

Définition : Code spécifiant si les informations nutritionnelles s'appliquent au produit préparé ou au produit non préparé.
Instruction : Sélectionnez PRÉPARÉ ou NON PRÉPARÉ et complétez les informations nutritionnelles correspondant à l'état de préparation. La mention PRÉPARÉ indique que les valeurs nutritionnelles sont relatives au produit préparé par le consommateur (p. ex. adjonction de lait ou d'eau, cuisson, etc.)
Exemple : UNPREPARED
Attribut(s) GDSN : preparationState

3.31 Serving Size (100 G ou 100 ML)

Définition : Quantité pour laquelle les informations par nutriment sont déclarées dans les deux premières colonnes du tableau nutritionnel.
Instruction : Indiquez si les informations relatives aux nutriments dans les deux premières colonnes sont calculées sur la base d'une référence 100 g ou 100 ml. Selon la réglementation FIC, il est obligatoire de mentionner les informations nutritionnelles au moins par 100 g ou 100 ml.
Exemple : 100 g ou 100 ml
Attribut(s) GDSN : servingSize

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

3.32 Household Serving Size

Définition : Champ de texte libre spécifiant la portion de consommation moyenne pour laquelle les informations par nutriment sont déclarées dans les deux dernières colonnes du tableau nutritionnel.

Instruction : Indiquez la portion de consommation standard pour l'unité commerciale. Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

Exemple : un verre de 250 ml, un biscuit de 30 g

Attribut(s) GDSN : HouseholdServingSize

3.33 Colonne Amount per 100 g/ml (pour chaque nutriment) [COLUMN1]

Définition : Valeur de mesure indiquant la quantité du nutriment contenue dans le produit par 100 g/ml

Instruction : Indiquez la quantité du nutriment par 100 g/ml. Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC pour les nutriments obligatoires (valeur énergétique, quantités de graisses, acides gras saturés, glucides, sucres, protéines, sel)

Exemple : 35

Attribut(s) GDSN : QuantityContained (+ UoM, NutrientTypeCode, MeasurementPrecision, preparationState)

3.34 Colonne % of DVIR per 100g/ml (pour chaque nutriment) [COLUMN2]

Définition : Pourcentage (%) de l'apport quotidien de référence d'un nutriment recommandé par les autorités du marché cible. Celui-ci est exprimé par rapport à 100 g/ml et l'apport quotidien de référence.

Instruction : Attribut non obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC, sauf pour les vitamines et minéraux (un pourcentage par 100 g/ml combiné avec la quantité en valeur absolue par 100 g/ml est obligatoire)

Exemple : 6

Attribut(s) GDSN : percentageOfDailyValueIntake (+UoM, nutrientTypeCode, measurementPrecision, preparationState)

3.35 Colonne Amount per household serving (pour chaque nutriment) [COLUMN3]

Définition : Valeur de mesure indiquant la quantité du nutriment contenue dans le produit par portion de consommation (« par portion », voir 3.32)

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Instruction : Attribut optionnel qui ne doit pas être obligatoirement rempli pour satisfaire à la réglementation FIC

Exemple : 10

Attribut(s) GDSN : QuantityContained (+ UoM, NutrientTypeCode, MeasurementPrecision, preparationState)

3.36 Colonne % in DVIR per household (pour chaque nutriment) [COLUMN4]

Définition : Pourcentage (%) de l'apport quotidien de référence d'un nutriment recommandé par les autorités du marché cible. Celui-ci est exprimé par rapport à la portion de consommation (par portion, voir 3.32) et l'apport quotidien de référence.

Instruction : Attribut optionnel qui ne doit pas être obligatoirement rempli pour satisfaire à la réglementation FIC

Exemple : 6

Attribut(s) GDSN : percentageOfDailyValueIntake (+UoM, nutrientTypeCode, measurementPrecision, preparationState)

3.37 Utilisation de la fonctionnalité « miroir »

Définition : Dans l'onglet informations nutritionnelles et ingrédients, il est possible d'ajouter des images du tableau nutritionnel ou de la liste des ingrédients figurant sur l'emballage. L'interface web offre une fonction qui permet de zoomer sur cette image du tableau nutritionnel de l'emballage ou de la liste des ingrédients. De cette façon, l'utilisateur peut effectuer une comparaison côte à côte des données sur l'étiquette et dans trustbox B2C pour les valider ou les encoder plus facilement. IMPORTANT : cette image n'est pas envoyée aux destinataires des données et est réservée à un usage interne

Instruction : Si vous souhaitez utiliser cette fonctionnalité, cliquez sur le bouton rouge pour naviguer vers l'image du tableau nutritionnel ou de la liste des ingrédients que vous souhaitez utiliser pour une comparaison côte à côte ou afin d'encoder les données. Utilisez le carré sur la première image pour balayer l'image et en agrandir le contenu

Exemple :

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

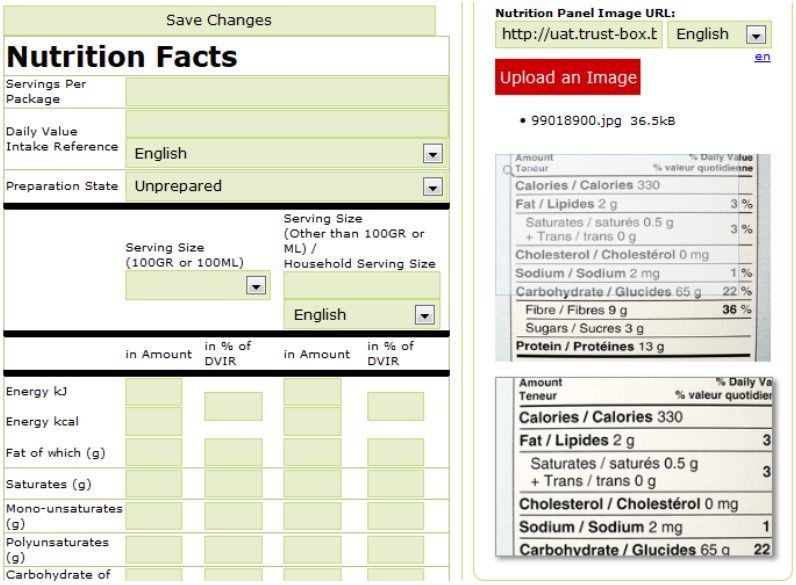

Onglet Ingredients

3.38 Ingredient statement

Définition : Informations relatives aux ingrédients composant le produit, spécifiées en une seule chaîne de texte. Copie exacte de la liste des ingrédients figurant sur l'emballage.

Instruction : Copie exacte de la liste des ingrédients figurant sur l'emballage. Doit être encodée dans toutes les langues pertinentes (sur l'emballage physique). Le champ doit toujours commencer par le mot « Ingrédients : » dans la langue correspondante. N'utilisez pas la touche Retour pour formater le texte. Toutes les informations doivent être encodées dans une seule chaîne de texte. Si les informations concernant la zone de pêche d'un poisson ou la méthode de pêche figurent sur l'étiquette, elles doivent également être encodées après la liste des ingrédients, conformément à ce qui figure sur l'étiquette. Les notes de pied font également partie de la liste des ingrédients.

Les pourcentages peuvent être inclus dans cette liste. Cela vaut également pour les catégories. **Le texte en gras, italique, souligné ne peut pas être téléchargé dans le data pool. Il est donc recommandé que les allergènes ou les ingrédients contenant des allergènes soient saisis en LETTRES CAPITALES pour les mettre en évidence dans la liste des ingrédients pour le destinataire des données (et le consommateur).** Par ailleurs, les allergènes doivent être encodés séparément dans l'onglet Allergènes (voir plus loin).

Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Exemple : Ingrédients : tomates (20 %), eau, LAIT, sel, etc.
Attribut(s) GDSN : ingredientStatement

3.39 Allergen statement

Définition : Description textuelle de la présence ou de l'absence d'allergènes conformément aux règles et réglementations locales, spécifiées en une seule chaîne de texte.

Instruction : Déclarez ici l'ingrédient ou auxiliaire technologique énuméré à l'annexe II du règlement UE 1169 ou dérivé d'une substance ou d'un produit énuméré à l'annexe II provoquant des allergies ou des intolérances, utilisé dans la fabrication ou la préparation d'une denrée alimentaire et encore présent dans le produit fini, même sous une forme modifiée, comme figurant sur la liste des ingrédients.
Le séparateur « , » doit être utilisé entre chaque allergène de cette liste. L'idée est d'avoir une copie exacte des ingrédients contenant des allergènes, ou les allergènes eux-mêmes, mentionnés en gras, italique ou en lettres majuscules dans la liste des ingrédients. Cela devrait permettre aux détaillants de répertorier les informations concernant les allergènes dans la liste des ingrédients et de les mettre en évidence dans la liste des ingrédients sur leur site web (de préférence en gras).
L'utilisation de la liste des allergènes est optionnelle !
Ce champ peut être encodé en plusieurs langues. Veuillez utiliser les mêmes langues que sur l'emballage. Pour la Belgique et le Luxembourg, au minimum le français et le néerlandais sont fortement recommandés.

Exemple : Lait, céleri
Attribut(s) GDSN : allergenstatement

Onglet Allergens/Allergènes

3.40 Allergens/Allergènes

Définition : Indication de la présence de l'allergène mentionné, comme figurant sur l'étiquette

Instruction : Si le produit contient une substance / un ingrédient qui tombe sous l'une des catégories d'allergènes (fournies par la réglementation FIC), encodez la présence de l'allergène indiqué (à gauche sur l'étiquette) :
« contient » = le produit contient une substance / un ingrédient qui tombe sous cette catégorie d'allergène.
« peut contenir » = le produit pourrait contenir une substance / un ingrédient qui tombe sous cette catégorie d'allergène.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

« ne contient pas » = l'étiquette indique clairement que le produit ne contient pas une certaine substance / un ingrédient qui tombe sous cette catégorie d'allergène.
« Inconnu » = s'il n'y a aucune indication de la présence ou de l'absence d'allergène sur l'étiquette.

Exemple : Contient (la case de cette colonne est cochée)

Attribut(s) GDSN : AllergenTypeCode + LevelOfContainment (+ AllergenSpecificationAgency, AllergenSpecificationName)

Onglet Labels/Logos

3.41 Labels /Logos

Définition : attributs permettant d'identifier certains labels avec lesquels l'unité commerciale est en conformité

Instruction : cochez la case devant le label si l'unité commerciale y est conforme. Attribut non obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC.

Exemple : << Casher>>, <<Halal>>, <<Oxfam Fairtrade>>

Attribut(s) GDSN : S.O.

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

Onglet Claims/Allégations

3.42 Claims/Allégations

Définition : Champ de texte libre qui peut être utilisé pour exprimer des allégations de santé, nutritionnelles ou marketing (choisies parmi une liste UE approuvée)

Instruction : Encodez les allégations appropriées (de santé, nutritionnelles et/ou marketing). L'interface web permet de remplir les allégations en plusieurs langues. Attribut obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC si celles-ci sont mentionnées sur l'étiquette. L'interface web permet de remplir l'attribut en plusieurs langues.

Exemple : << contribue à réduire le cholestérol >>

Attribut(s) GDSN : healthClaim, NutritionalClaim and/or TradeItemMarketingMessage

Onglet Messages

3.43 Messages

Définition : Message direct/personnel (image, coupon...)

Instruction : Choisissez l'un des messages proposés ou chargez un message personnalisé pour l'utilisateur (notez bien que la taille de l'image doit être de 282x47 ou inférieure). Attribut NON obligatoire pour satisfaire à la réglementation FIC***, mais bien <u>obligatoire</u> pour choisir l'un des messages fournis (ou en télécharger un nouveau) lorsque vous utilisez l'interface web***

Exemple : << logo trustbox >>

Attribut(s) GDSN : /

Onglet Validate/Valider

3.44 Validate/Valider

Définition : Fonction permettant de valider le produit/l'unité commerciale

Instruction : Lorsque toutes les données nécessaires sont remplies, cochez la case « validé » et cliquez sur « enregistrer les modifications ». Les produits validés sont disponibles pour les destinataires des données de trustbox. Cela reste ainsi jusqu'à ce que le produit soit invalidé. **<u>Pour apporter des modifications</u>** au produit, vous devez d'abord invalider le produit (= choisir le statut « téléchargé », apporter les changements puis revalider le produit.

Exemple : Validé (la case est cochée) + enregistrer les changements

IMPORTANT: **ignorez les messages concernant le scannage du code à barres.**

Cette fonctionnalité n'existe plus dans trustbox.

Attribut(s) GDSN : /

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

4 Contact

Malgré tous nos efforts pour vous garantir que le contenu de ce document est correct, GS1 Belgium & Luxembourg décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions éventuelles dans cette publication.

Toute question relative au contenu de cette publication peut être adressée au Helpdesk trustbox de GS1 Belgium & Luxembourg par téléphone au +32 (0)2 229 18 97 ou par courriel à mytrustbox@gs1belu.org

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

All contents copyright © GS1 Belgique & Luxembourg

GS1 Belgium & Luxembourg
Rue Royale 76 b1
BE – 1000 Bruxelles
T +32 (0) 2 229 18 80
F +32 (0) 2 217 43 47
C mytrustbox@gs1belu.org
www.gs1belu.org

GS1 est une marque déposée de GS1 AISBL